



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

COMMISSION ELECTORALE

DECISION N° 002 /FECAFOOT/CE/2026

PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DES CANDIDATURES AU POSTE DE PRESIDENT DE CERTAINES LIGUES REGIONALES ET DELEGUES A L'ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE DE LA FECAFOOT

L'an deux mil vingt-six et le douze du mois d'octobre ;

LA COMMISSION ELECTORALE COMPOSEE DE :

- 1. M. Henri Noel Moukory MISSIPO..... Président ;**
- 2. M. NSEKE NJOH LEA Rapporteur ;**
- 3. M. NGO NJEL Rose Solange Membre ;**
- 4. M. NGAH NOAH Eugene.....Membre ;**

- *Vu la Constitution ;*
- *Vu la loi n 2018/014 du 11 juillet 2018 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives au Cameroun ;*
- *Vu les statuts de la FIFA ;*
- *Vu les statuts de la CAF ;*
- *Vu les statuts, codes et règlements de la FECAFOOT ;*
- *Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective de la FECAFOOT du 29 novembre 2025*
- *Vu le Communiqué n°01/FECAFOOT/CE/PDT/2026, du 21 septembre 2026, constatant l'incompatibilité de certaines fonctions avec celles de membre du Comité Exécutif de la FECAFOOT ;*
- *Vu le chronogramme du processus électoral en vue de pourvoir aux postes vacants du fait des incompatibilités au sein de l'Assemblée Générale Fédérale et des Conseils d'Administration de certaines Ligues Régionales ;*
- *Vu la Directive n°001/CE/PDT/2026 du 21 septembre 2026 de la Commission Electorale de la FECAFOOT portant élection des Présidents de certaines Ligues Régionales et des Délégués à l'Assemblée Générale Fédérale de la FECAFOOT ;*
- *Vu le communiqué n°02/FECAFOOT/CE/PDT/2026, du 21 septembre 2026, portant publication des listes provisoires des membres des Assemblées Générales Régionales ;*
- *Vu le Procès-verbal n°001/FECAFOOT/CR/2026 du 1^{er} octobre 2026 de la Commission de Recours statuant en matière de Contentieux Electoral portant sur la liste des Membres des Assemblées Générales Régionales ;*
- *Vu le communiqué n°003/FECAFOOT/CE/PDT/2026 du 1^{er} octobre 2026 de la Commission Electorale portant ouverture de dépôt des candidatures aux postes de Président de certaines Ligues Régionales et Délégués de l'Assemblée Générale Fédérale de la FECAFOOT ;*
- *Vu le rapport de la Chambre d'Instruction de la Commission d'Ethique de la FECAFOOT du 10 octobre 2026 ;*

Après examen des différents dossiers de candidatures,

DECIDE :

A l'unanimité des membres présents :

Article 1^{er}: Sont retenues, pour avoir été constitués conformément aux prescriptions de la Directive n°001/CE/PDT/2026 du 21 septembre 2026 de la Commission Electorale de la FECAFOOT relative à l'élection des Présidents de certaines Ligues Régionales et des Délégués à l'Assemblée Générale Fédérale de la FECAFOOT, les candidatures ci-après :

AU POSTE DE PRESIDENTS DE CERTAINES LIGUES REGIONALES

LIGUE REGIONALE DE L'EST		
N°	NOM ET PRENOM DU CANDIDAT	POSTE SOLLICITE
1	WADJIRI NDOUKA GODJE	Président de la Ligue Régionale
LIGUE REGIONALE DU SUD		
N°	NOM ET PRENOM DU CANDIDAT	POSTE SOLLICITE
1	TCHOUNDE LOUIS	Président de la Ligue Régionale

**AU POSTE DE DELEGUES A L'ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE
DE LA FECAFOOT**

N°	NOMS&PRENOMS ET LIGUES REGIONALES DES CANDIDATS
ADAMAOUA	
1	OUSMANOU SALI
CENTRE	
1	AMBADIANG YOMBI QUENTIN
2	AWOUMOU FLORENT
3	BAYEE ALBERT IGOR
4	BILOA NKOLO SIDOINE OLIVIER
5	ELANDI MBARGA ROBERT BRICE
EST	
1	BELAMO MICHEL
2	BELINGA MBIDA ROBERT
EXTREME-NORD	
1	AMADOU HAMAN
LITTORAL	
1	HEGA IBOM
2	MBELECK ALAIN SIMON HONORE
3	TJEGA MC CALVAIN
NORD	
1	MOHAMADOU ELHADJI NOUHO
NORD-OUEST	
1	JEPHTER PASE
OUEST	
1	EKEME BRUNO
2	MOULIOM ABDOU RAMANI
SUD-OUEST	
1	TANG ENOW MANYI Epse TARH



Article 2 : Sont en revange rejetées, pour les motifs ci-dessous indiqués, les candidatures suivantes :

AU POSTE DE PRESIDENTS DE CERTAINES LIGUES REGIONALES

LIGUE REGIONALE DE L'EST			
N°	NOM ET PRENOM DU CANDIDAT	POSTE SOLLICITE	MOTIFS DE REJET
1	NKOUOK SERGE ALFRED	Président de la Ligue Régionale	-Parrainage non conforme (défaut de qualité du signataire) -Absence de l'engagement sur l'honneur

AU POSTE DE DELEGUES A L'ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE DE LA FECAFOOT

N°	NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	POSTES SOLLICITES	MOTIFS DE REJETS
ADAMAOUA			
1	MOHAMADOU NANAOUA	Délégué	-Défaut des originaux des pièces -Défaut de CV sportif -Défaut de CNI légalisée
EST			
1	MBALABOUOM NZIE ALEXIS ARSENE	Délégué	-Déclaration de candidature non signée
EXTREME-NORD			
1	ALIOUM ALPHA	Délégué	-Défaut des originaux des pièces
2	BARKA ABOUYA	Délégué	-Défaut des originaux des pièces
3	MOUSTAPHA ALH YAYA	Délégué	-Défaut des originaux des pièces
LITTORAL			
1	MANGALA NKWELE FULBERT	Délégué	-Défaut des originaux des pièces
2	NSONGO DANIEL PASCAL	Délégué	-Défaut des originaux des pièces

Article 3 : Informe toute personne intéressée de ce qu'elle dispose d'un délai de **deux (02) jours francs** à compter de la publication de la présente décision pour saisir la Commission de Recours de la FECAFOOT, conformément à l'article 29 alinéa 1 du Code Électoral de la FECAFOOT.

Ainsi fait et décidé à Yaoundé, les mêmes jour, mois et an ci-dessus.

PRESIDENT

HENRI NOEL MOUKORY/MISSIPO

RAPPORTEUR

NSEKE NJOH LEA

LES MEMBRES

NGO NJEL ROSE SOLANGE

NGAH NOAH EUGENE



[Signature of Nseke Njoh Lea]

[Signature of Ngah Noah Eugene]